Commune de
NOYELLES SUR ESCAUT

59438

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Servitudes d'Utilité Publique

PLANCHE DESSINEE LE :
18 JUILLET 2005.

PLANCHE MISE A JOUR LE
18 JUILLET 2005.

Procédure : Révision

Délibération du
31 AOUT 2001

PLAN
COMPLÉMENTAIRE
AU PLAN
DU 28 AVRIL 2002

Maître d'Oeuvre

Direction Départementale

de l'Equipement du Nord.

Direction Départementale de l'Equipement du Nord

Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Unité Planification Urbanisme Réglementaire.

Echelle : **1/5000e**

Sources : CADASTRE LEN.
BDC CARTO 5M

Géoparement : 03/12/2005. dessiné avec le logiciel MAPINFO 6.5 et Geo C.S.ide des Tablesrdata Départemental
Plans numériques/cartes/noyelles sur Escaut.

Email: situse.dsupq@equipement.gouv.fr

LEGENDE

Commune de Noyelles sur Escaut.

A4 — Servitude de Protection des Cours d'eau non domaniaux.

AS1 — Servitude de Protection des Captages AEP.
Captage de Proville
P.I. = PÉRIMETRE DE PROTECTION IMMÉDIAT.
P.R. = PÉRIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ.
P.E. = PÉRIMETRE DE PROTECTION ELOIGNÉ.

I3 — Servitude de Protection des Canalisations de Transport de Gaz.

1 Reglement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté 70-01 du 11 Mai 1970,modifié le 03 Août 1977 et le 03 Mars 1980

Carré Mobile Axé sur la Canalisation

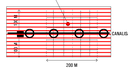

2 Classement des Canalisations:
A = Régions Désertiques ou Montagneuses pattûrages,terres de cultures,forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente,supérieure à 4,calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de coté de 200 mètres,sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujetti aux règles de protection contrys les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux.
- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones industrielles - Z.A.C.
C = Agglomérations , dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

3 Bande de Servitude:

1 ANTENNE DE NOYELLES
DN 80
Largeur Totale : 4 M
Largeur Droite : 2 M
Largeur Gauche : 2 M

2 CAMBRAI - MASNIERES
DN 150
Largeur Totale : 6 M
Largeur Droite : 3 M
Largeur Gauche : 3 M

EL7 — Servitude d'Alignement.

T5 — Relations Aériennes
Servitude de Dégagement. Voir carte Aéronautique ci - contre.
Aerodrome de Cambrai - Niergnes.

T7 — Servitude Concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement. Voir carte Aéronautique ci - contre.
non visible sur le plan

Art.*R.123-14 Les Annexes comprenent à titre informatif,les Servitudes d'Utilité Publique soumises aux dispositions de l'Article L.126-1.

Elements Constitutifs du P.A.C.
de la Commune de :NOYELLES SUR ESCAUT
ART.R.121-1DU CODE DE L'URBANISME
DATE : 18/07/2005

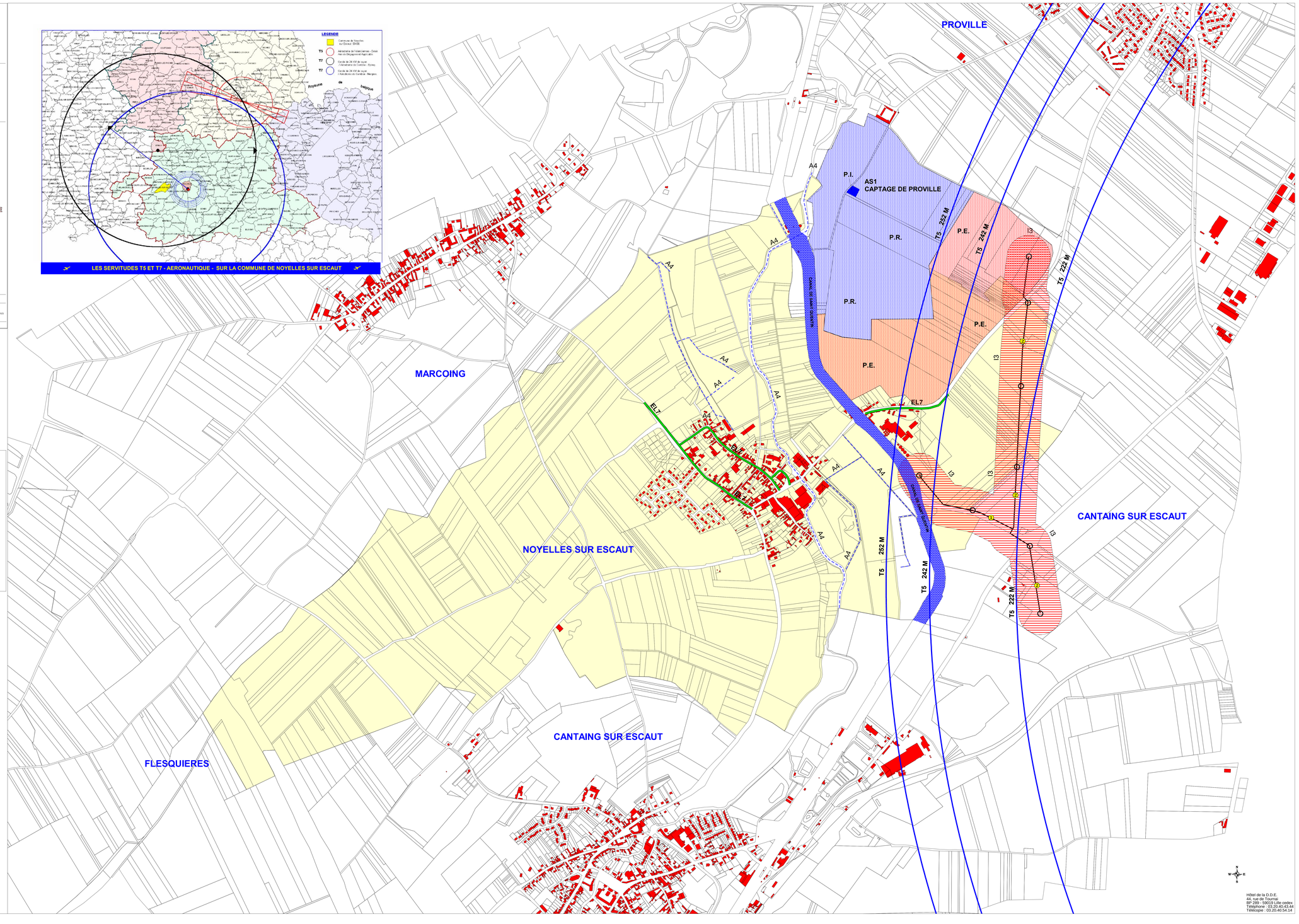

Hôtel de la D.D.E.
44, rue de Tournai
BP 289 - 59019 Lille cedex
Téléphone : 03.20.40.43.44
Télécopie : 03.20.40.54.14

PDF created with pdfFactory trial version www.pdffactory.com